



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 23/2021

Château-d'Oex, le 11 août 2021
Greffe + Travaux_0134 + 7123_Préavis édités
+ Station pompage des Moulins et du Pont de
Pierre_sma

Demande de crédit relative à la station pompage des Moulins et du Pont de Pierre

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

La municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'une participation financière nécessaire au remplacement du système de pompage des Moulins et du Pont de Pierre.

CONTEXTE

L'activité de la station de pompage des Moulins consiste dans le pompage des eaux usées du hameau en direction de la station d'épuration Le Berceau (STEP), en passant par la butte du Clos du Rocher. Du fait de la dénivelée importante, le système qui a été choisi au moment de la construction, en 1998, est un pompage au moyen d'insufflation d'air dans la conduite de refoulement. Si ce système est fiable, il implique des consommations énergétiques élevées. Aujourd'hui, ce système est défaillant. De plus, les pièces de rechange n'existent plus sur le marché. Un système de fortune a été mis en place afin de pouvoir continuer à fonctionner de façon provisoire. La station de pompage du hameau du Pont de Pierre présente les mêmes défauts que celle des Moulins.

Au vu des éléments ci-dessus, nous avons procédé à un audit afin de vérifier la rentabilité de remplacer les systèmes existants par des pompes classiques. Nous avons également saisi l'occasion d'étudier des variantes de tracés alternatifs, présentant un dénivelé minimal.

Cette problématique a été discutée lors de la demi-journée technique du 17 mai 2021 avec la Commission gestion-finances.

PROJET

Les pièces de remplacement des pompages existants ne sont plus disponibles sur le marché. Par ailleurs, au vu de l'important potentiel d'économie d'électricité, soit près de 50%, ce qui représente environ CHF 10'000.00 par année, le remplacement du système de pompage actuel et la modification du tracé (profil hydraulique) sont dorénavant indispensables. En outre, le système retenu est identique aux autres pompages présents sur la Commune, lesquels fonctionnent avec satisfaction.

Ce choix permet de mettre en place un système de pompage moins énergivore dans les infrastructures existantes (stations de pompage). Il permet également d'optimiser au maximum les débits et vitesses de relevage des eaux usées.



(exemple de pompes de relevage)

Nous avons étudié différentes variantes de tracés. La variante retenue consiste en un forage dirigé sous le Château Cottier, entre la route du Cimetière (A) et le réseau gravitaire (C) existant.



BUDGET

Equipement électromécanique les Moulins	CHF	175'000.00
Equipement électromécanique le Pont de Pierre	CHF	83'000.00
Forage dirigé et génie civil	CHF	168'000.00
Frais techniques et honoraires	CHF	24'000.00
Total	CHF	<u>450'000.00</u>

CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒEX

- vu le préavis municipal No 23/2021 du 11 août 2021 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement du système de pompage des Moulins et du Pont de Pierre et les travaux de génie civil y relatifs.
- B) **D'octroyer** à cet effet une participation financière de CHF 450'000.00.
- C) **De financer** ce montant par :
- o Un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 450'000.00 si nécessaire.
- D) **D'amortir** :
- o L'investissement net de CHF 450'000.00 sur une période de 20 ans, à raison d'environ CHF 22'500.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
 - o A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 4'455.00 au taux moyen actuel de 0.99 %.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 11 août 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :


Eric Grandjean


Sophie Matthey

